

Projet de l'unité d'enseignement appelée aussi Collège de Perharidy



Collège du Centre de Perharidy
Presqu'île de Perharidy
29 684 Roscoff cedex

Tel : 0298293966

Mail : ce.0291076m@ac-rennes.fr

Site Web : <http://www.college-perharidy-roscoff.ac-rennes.fr/>

Coordinatrice : Mme E. Mailloux

UAI : 0291076m

Textes de référence

★ Par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du **8 juillet 2013**, la République s'engage afin de **permettre à tous les élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, porteur de la culture commune. Il s'agit de contribuer au succès **d'une école de la réussite pour tous, qui refuse exclusions et discriminations** et qui permet à chacun de développer tout son potentiel par la meilleure éducation possible.

★ **Article D351-17** (Arrêté du 2 avril 2009) - Afin d'assurer la scolarisation et la continuité des parcours de formation des enfants et adolescents présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant qui nécessite un séjour dans un établissement de santé ou un établissement médico-social, une unité d'enseignement peut être créée au sein des établissements ou services mentionnés au 2° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ou des établissements mentionnés au livre Ier de la sixième partie du code de la santé publique, accueillant des enfants ou des adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans une école ou un établissement scolaire.



Plan

I. Présentation

II. Carte des partenaires

III. Axes prioritaires de travail

- A) Maîtriser les fondamentaux et rassembler autour de l'école
- B) Préparer et assurer l'avenir des élèves

IV. Mise en œuvre = Contrat d'objectifs



Avec l'écrivain Jean-Christophe Tixier
(Novembre 2018)



Avec l'illustrateur Joël Marc
(janvier 2019)

I. Présentation

Le Collège de Perharidy est implanté dans le centre de soins de Perharidy à Roscoff : un centre de réadaptation et de convalescence qui appartient à la fondation Ildys.

La mission du collège est de permettre une **continuité de son parcours de formation** à chaque patient-élève et d'offrir **une pédagogie innovante et ambitieuse**, gage de la progression de chacun et source d'un **climat scolaire fédérateur** et serein.

Rattaché administrativement au collège public Jacques Prévert de Saint-Pol-de-Léon et placé sous l'autorité de son principal, le collège est une **Unité d'Enseignement du second degré**.

A son arrivée dans l'U.E., l'élève est inscrit administrativement au collège J. Prévert pendant la durée de son hospitalisation. Le dossier SIECLE est transféré au collège J. Prévert. La gestion du dossier de bourse, le cas échéant, est également transférée.

Le **conseil départemental** alloue chaque année une dotation de fonctionnement, dont la gestion se fait en lien avec et sous la responsabilité du Principal du collège de rattachement.

La DGH est allouée par l'inspection académique.

L'équipe pédagogique se compose de **huit professeurs titulaires de l'Éducation Nationale**, assurant l'enseignement des différentes disciplines. (Deux à temps complet dont un assurant la mission de coordination pédagogique, six en service partagé avec d'autres établissements secondaires). L'équipe se complète d'un assistant d'éducation.

Le collège scolarise **les patients du service SSR Enfants-adolescents** (médecine physique de réadaptation, troubles du comportement alimentaire : anorexie et obésité, réhabilitation respiratoire) en **Hospitalisation Complète** pour des durées variables de quelques jours à plusieurs mois selon les pathologies.

Les élèves sont majoritairement issus de classes de collège ordinaire (6e à 3e), parfois aussi de l'enseignement adapté ou spécialisé (SEGPA, ULIS, MFR). Ils sont répartis, en fonction de leur classe d'origine, de leur âge et de leur parcours scolaire, dans 3 classes.

La scolarité fait partie de l'accompagnement global des soins au Centre de Perharidy.

Les soins sont une priorité pour les élèves-patients. Les professeurs s'adaptent aux rythmes des élèves et réfléchissent à la cohérence de leurs enseignements afin de faire progresser chaque élève dans son projet de formation.

La loi de 2013 pose le principe d'**une école inclusive**. L'Unité d'enseignement est ouverte aux familles et aux partenaires extérieurs. Elle est un lien provisoire mais essentiel pour permettre aux jeunes patients une continuité de leur parcours de formation dans le temps de l'hospitalisation et un retour serein dans leur établissement de proximité ou de rattachement.

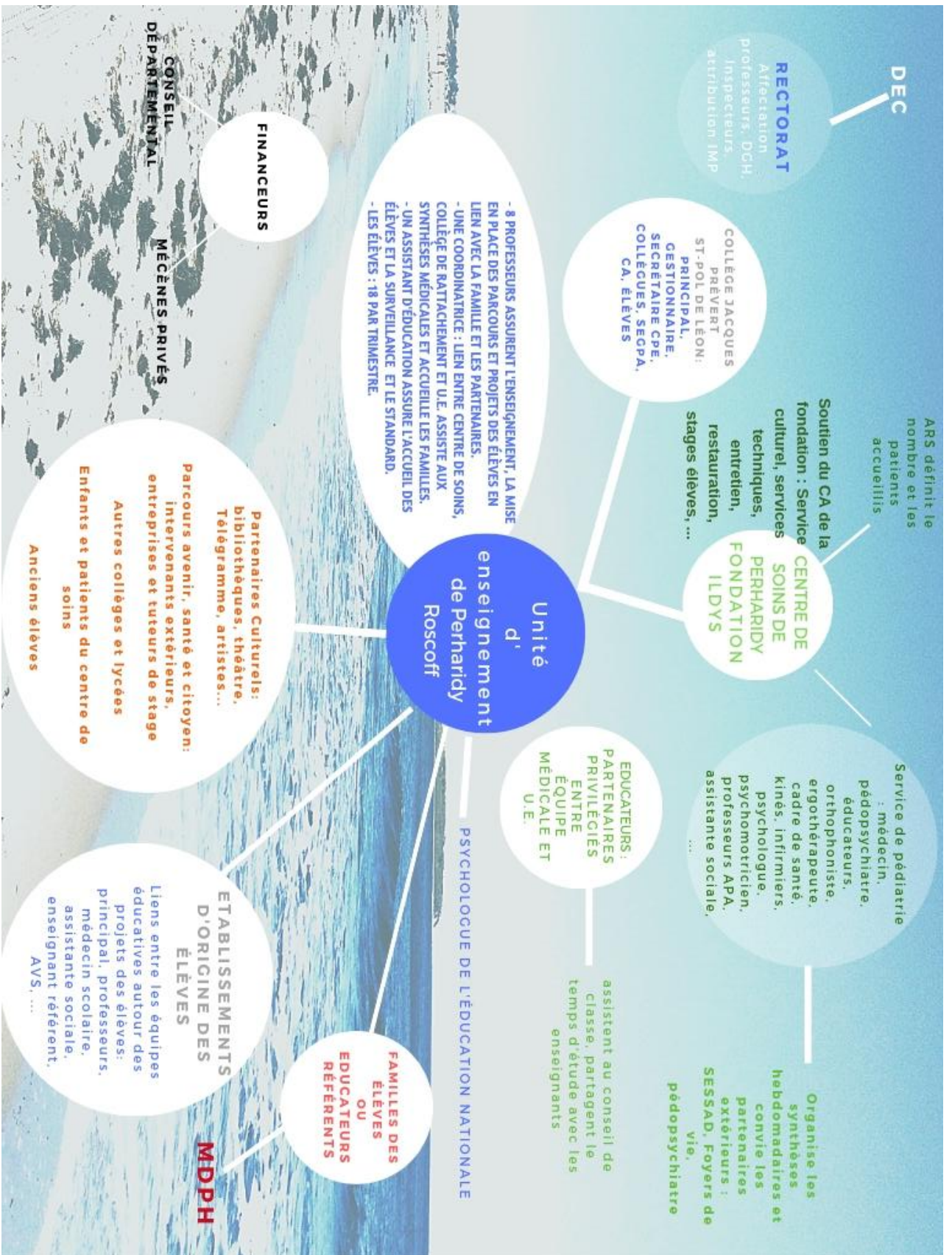
Dans le contexte particulier de l'école à l'hôpital, les enseignants ont choisi de mettre en œuvre **une pédagogie de projets** (artistiques et scientifiques) pour permettre la réussite de chaque élève dans une dynamique collective.

L'école à l'hôpital, les activités culturelles sont des moments privilégiés pour ces élèves qui, l'espace d'un instant, retrouvent le quotidien de chaque adolescent : **une parenthèse dans le contexte parfois difficile de l'hospitalisation**.

La culture est une des réponses à apporter pour réduire les inégalités et offrir une belle fenêtre sur le monde. C'est laisser à chaque enfant la possibilité de s'inventer un avenir et de continuer à s'émerveiller et à rêver malgré les difficultés rencontrées.

Une convention entre la fondation Ildys, l'ARS, le collège Jacques Prévert et l'inspection académique définit les missions, responsabilités de chacun et les modalités de fonctionnement de l'U.E.

II. Carte des partenaires



III. Axes de travail prioritaires

A. Maîtriser les fondamentaux et rassembler autour de l'école

- Permettre la continuité des apprentissages en se conformant aux programmes officiels d'Education nationale.
- Faire acquérir les éléments du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- Vérifier que les adolescents maîtrisent les savoirs fondamentaux (Lire, dire, écrire, compter) et, le cas échéant, proposer des remédiations et des solutions.
- Permettre l'accueil de tous et la réussite de chacun en s'adaptant au rythme, au parcours de soins et au parcours scolaire de chaque adolescent.
- Garantir un climat scolaire serein et sécurisant qui redonne confiance en l'école et en ses capacités scolaires.
- Apprendre à coopérer, à exprimer sa sensibilité, à être responsable.
- Ouvrir l'U.E. aux familles, à la cité et travailler avec les partenaires.

B. Préparer et assurer l'avenir des élèves

- Proposer des modalités d'apprentissage qui développent le goût d'apprendre et d'aller plus loin.
- Cellule de veille : d'où viennent les difficultés des élèves ? Accompagnement des familles vers un professionnel de santé, accompagnement des équipes vers la mise en place de PPRE, PAP, PAI. Présentation du SAPAD aux familles pour permettre un retour serein dans l'établissement d'origine.
- Accompagner l'élève dans son projet d'orientation en lui donnant confiance en lui.
- Evaluer les acquis et les besoins de l'élève pour lui permettre de mieux se connaître et de se projeter.
- Garantir l'égalité des chances en offrant un large accès à la culture et aux pratiques artistiques.
- Favoriser les pratiques inclusives qui permettent à chaque élève de prendre une place dans la communauté éducative.

IV. Mise en œuvre = Contrat d'objectifs

Objectif 1 - Maîtriser les fondamentaux et rassembler autour de l'école

A. Maîtriser les fondamentaux (Lire, Dire, Ecrire, Compter)

Levier 1

- Devoirs faits et Aide personnalisée encadrée par les professeurs de français et mathématiques

Levier 2

- Vérifier la fluence de lecture de tous les élèves à l'aide de tests et proposer des remédiations pour les élèves en difficultés avec la lecture. (TACIT, Lire et Lier, ...)
- Projet culturel et inclusif « Du plaisir de lire au goût d'écrire » : développer le goût de la lecture. Partenariat avec la bibliothèque du centre de soins et avec la presse régionale (Le Télégramme).

Levier 3

- Adapter l'enseignement aux acquis réels des élèves pour faire acquérir à tous le palier 2 du socle commun. Valoriser les réussites et les acquis des élèves.
- Transformer les pratiques pédagogiques : former les enseignants à l'enseignement explicite et à la différenciation pédagogique. Travailler par compétences.

B. Une école fédératrice et inclusive

Levier 1

- Mise en œuvre des différents parcours sur des temps communs pour l'ensemble des élèves : parcours santé, avenir, citoyen et PEAC.
- Mise en œuvre d'un EPI minimum par trimestre pour l'ensemble des élèves.

Levier 2

- Mise en place d'une ludothèque.
- Offrir un cadre de travail agréable.

Levier 3

- Rencontres avec les familles et échanges avec les partenaires.
- Mise en œuvre du projet « En avant la musique ! » : développer une culture commune par le biais d'une chorale et de concerts. Ouvrir l'école sur la cité en allant se produire dans et hors le centre de soins.
(L'établissement ne bénéficie pas d'enseignement d'éducation musicale)
- Une école ouverte sur le monde : les élèves sont les rédacteurs du site WEB du collège qui permet aux familles de suivre les activités quotidiennes au sein du collège.

<http://www.college-perharidy-roscoff.ac-rennes.fr/>

Objectif 2 - Préparer et assurer l'avenir des élèves

A. Une pédagogie de projets pour développer le goût d'apprendre et d'aller plus loin.

Levier 1

- Mise en œuvre de deux projets scientifiques et interdisciplinaires : La tête dans les étoiles (découverte de la conquête spatiale) / Contre vents et marées (Installation d'une station météo au collège)

Levier 2

- Mise en œuvre de projets culturels pour développer une culture commune, garantir l'égalité des chances et permettre un accès à des pratiques artistiques variées. Un projet théâtre, projet interdisciplinaire dans lequel chaque élève est tout à tour acteur et spectateur. L'U.E. est jumelée pour 3 ans avec le théâtre du pays de Morlaix. Ce dispositif est financé à 80% par le conseil départemental du Finistère.
Un projet arts plastiques pour permettre aux élèves de découvrir des expositions, d'exprimer leur sensibilité et de pratiquer avec des artistes.
(L'établissement ne bénéficie pas d'enseignement d'arts plastiques)

Levier 3

- Développer le co-enseignement et la coopération entre enseignants par le biais des EPI qui permettent de ne pas morceler les savoirs et qui invitent les enseignants à évaluer ensemble les acquis et les besoins des élèves.

B. Parcours Avenir

Levier 1

- Une heure dans l'EDT des élèves dédiée à leur projet d'orientation.

Levier 2

- Une rencontre avec la psychologue de l'Education Nationale au cours du séjour.

Levier 3

- Une séquence d'observation en entreprise pour les élèves de 3e, et la possibilité de faire un stage de découverte professionnelle pour les élèves relevant de l'enseignement adapté.

C. Cellule de veille et d'accompagnement des familles

Levier 1

- Repérer et comprendre d'où viennent les difficultés des élèves.
- Entretien avec les familles.
- Information aux familles des accompagnements, aides, adaptations possibles.

Levier 2

- Travail avec les partenaires déjà identifiés.
- Initier un travail vers les médecins scolaires, les infirmières scolaires et les assistants sociaux de l'Education nationale des établissements de rattachement des élèves.